

COMMUNE D'ABSCON
=====

CONSEIL MUNICIPAL de ABSCON
=====

PROCÈS-VERBAL
De la séance du JEUDI 04 JUILLET 2024
A 18 heures 00
=====

APPEL DES ÉLUS PAR M. le MAIRE

Cet appel permet de constater **_21_** présents à l'ouverture de la séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil désigne comme secrétaire de séance

Maryse BOUGARAN-MOREAU

EXAMEN ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

- Compte Administratif 2023
- Compte de Gestion 2023
- Fixation des trois taxes directes locales 2024
- Affectation des résultats du Compte Administratif 2023
- Fongibilité des crédits suite au passage à la M 57
- Présentation du Budget Primitif 2024
- Subventions 2024 aux Associations
- Crédit alloué aux écoles pour l'acquisition des fournitures scolaires pour 2024
- Jardins communaux – règlement en vigueur
- Régie « photocopies » modification de la délibération et des arrêtés régisseurs
- Règlement intérieur de la médiathèque
- Règlement intérieur du service cartes d'identité/passeports
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges de la CAPH en date du 29 janvier 2024

Décision du Conseil :

A L'UNANIMITÉ

VENTE DU TERRAIN RUE EMILE ZOLA – PRÉSENTATION DU PROJET IMMOBILIER PAR LES LOTISSEURS DU NORD

Créer une résidence pour Personnes Agées non Dépendantes sur le territoire communal est une volonté de l'équipe municipale depuis de nombreuses années.

Un projet avait été élaboré avec Partenord Habitat mais malheureusement abandonné faute d'accord de financement.

Voici deux mois nous avons été contactés par deux promoteurs qui nous ont présenté chacun un projet de création d'une maison pour personnes âgées associée à un béguinage, des logements collectifs et des parcelles pour constructions libres.

Des visites sur sites déjà livrés ont conforté le choix entre les deux promoteurs en concurrence.

Ce sont donc les Lotisseurs du Nord qui sont retenus et qui vont dès à présent présenter leur projet à l'ensemble des Membres de l'Assemblée.

***Débat :** Mme NÈVE indique ne pas aimer la présence du parking du béguinage qu'elle juge trop éloigné des logements*

Madame DELOGE demande à qui seront destinés ces logements et sur quels critères ? =) Mr le Maire indique que ces informations seront à l'ordre du jour du prochain conseil.

Monsieur RASET demande si le terrain est cédé à 1 € ou s'il est vendu et dans ce cas à quel prix ? =)

Mr le Maire indique que le terrain sera vendu au prix de 800 000 € nets vendeur

Ce sujet ne fait pas l'objet d'un vote

LOCATION DE TABLES ET CHAISES – DEMANDE DE REMBOURSEMENT SUITE ANNULATION

Madame VANDEVEN Lorine résidant Rue Van Coppenolle à Abscon avait réservé 8 tables + 40 chaises avec livraison pour le week-end des 16 au 28 juillet 2024.

Le règlement avait été fait par chèque le 29 avril 2024.

Or, le repas devait se faire à l'extérieur mais suite aux conditions météorologiques incertaines et un nombre de convives ayant augmenté, Madame VANDEVEN a préféré par prudence louer une salle pour son repas.

En date du 16 mai dernier, Madame VANDEVEN nous demandait le remboursement des frais encourus d'un montant de 66,20 €.

Il est demandé aux Membres de l'Assemblée de voter :

Décision du Conseil :

A L'UNANIMITÉ

MICRO-CRÈCHE « BABIBULLES » - MODIFICATION DU RÈGLEMENT ET NOUVELLE TARIFICATION – (annexe 1)

Nous avons reçu le 28 mai 2024 un courrier de la Caisse d'Allocations Familiales annonçant l'augmentation du plafond de ressources du barème national des participations familiales en crèches financées par la Prestation de Service Unique (PSU) à compter du 1^{er} septembre 2024.

De ce fait il est nécessaire de modifier l'actuel règlement en ce sens tel qu'indiqué sur l'annexe jointe.

Il est donc demandé aux Membres de l'Assemblée de voter ces modifications

Décision du Conseil :

A L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES – RENOUELEMENT DE CERTAINS CONTRATS SUR EMPLOI NON PERMANENT – NÉCESSITÉ DE CRÉATION DE DÉLIBÉRATIONS

Dans le cadre de la continuité de service, il est nécessaire de reconduire des contrats arrivant à échéance dans les domaines du nettoyage – de l'animation, de la communication et des services techniques.

Pour ce faire il est indispensable de créer deux délibérations comme suit :

- Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel en cas d'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Il est donc demandé aux Membres de l'Assemblée de voter :

Décision du Conseil :

A L'UNANIMITÉ

OCTROI D'UNE PRIME D'ASTREINTE DITE « D'EXPLOITATION » AU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Le Responsable des services techniques de la Commune d'Abscon, agent de maîtrise, de par ses fonctions est sollicité chaque week-end par téléphone ou mails afin d'intervenir le plus rapidement possible sur le territoire communal lorsque les circonstances l'imposent.

La période d'astreinte ne relève pas du temps de travail effectif mais demeure une situation contraignante pour l'agent qui ne peut organiser son temps de repos de manière totalement libre.

De ce fait il a été évoqué l'octroi d'une prime d'astreinte dite « d'exploitation » d'un montant mensuel de 116 € qui couvre la période allant du vendredi soir au lundi matin (week-end).

A noter que la réglementation ne prévoit pas la possibilité de recourir à la compensation en temps pour les agents de la filière technique : seule l'indemnisation est possible.

Cette astreinte ne peut être effectuée en période de congé ou d'arrêt maladie (dans ce cas l'indemnité sera proratisée).

Cette astreinte sera alors attribuée à l'agent désigné remplaçant du responsable des services techniques pendant toute la durée de ces périodes précises et fera l'objet d'un arrêté nominatif à chaque besoin.

Il est indiqué que ce sujet doit faire l'objet d'un vote par les représentants du Comité Social Territorial. Il a été traité et voté à l'unanimité lors d'une réunion le 29 mai 2024.

Il est donc demandé aux Membres de l'Assemblée de voter :

A LA DEMANDE DE MR LE MAIRE ET À L'UNANIMITÉ CE SUJET SERA REPORTÉ À UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNULATION DE L'ANNUALISATION DE DEUX ADJOINTS TECHNIQUES TITULAIRES

Une restructuration est en cours depuis fin 2023 à l'encontre des agents sous contrats mais également certains agents titulaires.

En effet, deux adjoints techniques respectivement en charge de la restauration scolaire Jules Ferry et ménage à l'école Jules Ferry réalisaient depuis de nombreuses années leurs fonctions sur 36 H 15 selon des plannings horaires annualisés.

Il est convenu de modifier les arrêtés nominatifs de ces deux agents afin que leurs horaires soient formalisés à l'identique des autres agents soit à 35 H 00.

Il est indiqué que ce sujet doit faire l'objet d'un vote par les représentants du Comité Social Territorial. Il a été traité et voté à l'unanimité lors d'une réunion le 29 mai 2024.

Il est donc demandé aux Membres de l'Assemblée de voter :

Décision du Conseil :

A L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES – REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES / DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES / REGISTRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL / LIVRET D'ACCUEIL « SÉCURITÉ » ET LIVRET D'ACCUEIL

Chaque collectivité territoriale se doit de créer et mettre à disposition de ses agents les documents suivants :

- Règlement intérieur des services
- Document unique d'évaluation des risques (DUER)
- Registre de santé et de sécurité au travail
- Livrets d'accueil et de sécurité

Ces documents ont fait l'objet d'un examen obligatoire du Comité Social Territorial en date du 29 mai 2024. Quelques petites modifications ont été relevées mais l'ensemble de ces documents a été voté à l'unanimité

Il convient désormais que les Membres de l'Assemblée vote la mise en place de ces divers règlements et livrets dès leur validation

Il est donc demandé aux Membres de l'Assemblée de voter :

Décision du Conseil :

A L'UNANIMITÉ

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- a) Virement de crédits n° 1 (voir annexe)
- b) Tirage au sort des jurés d'assises (voir annexe)
- c) Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents pouvant en bénéficier
Il est porté à la connaissance des Elus que cette prime, nullement obligatoire, ne serait pas versée aux agents pouvant en bénéficier
- d) Information sur les futurs travaux d'assainissement par SIAN-NOREADE dans la Rue Jules Guesde de septembre à décembre 2024. Une réunion publique est prévue le 22 août 2024
- e) Madame DANIELEWSKI informe les Elus du nombre d'enfants inscrits aux trois écoles ainsi que les changements d'horaires qui seront appliqués à la rentrée prochaine. Les services au restaurant scolaire seront également modifiés

LA SÉANCE EST LEVÉE A 19H30

LE MAIRE,

Patrick KOWALCZYK

CONSEIL MUNICIPAL DU **JEUDI 04 JUILLET 2024**
ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS

Suivent les signatures dans l'ordre alphabétique :

 ANDRIS-RAUX Régine	 BOUGARAN-MOREAU Maryse	 BUEMI Carmela
 CATTOEN Jean-Luc	 CONETTA Michele	 DABANCOURT Thierry
 DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane	 DEBOFFE Nicolas	 DECHERF-BLONDEAU Corinne
 DELOGE-QUERCY Laëtitia	 DHORDAIN-DETRUYE Odile	 FOURMAUX Jean-Michel
 GRANATO Eric	 GRODZISKI-KOPEC Valérie	 HOUSEZ-VITTET Claude
 KAMINSKI Hélène	 KOSCIUSZKO Jean-Jacques	 KOWALCZYK Patrick
 LESIEUR-DENIS Brigitte	 MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth	 NELAIN-WYART Christine
 NESCELAIRE-LEBRESNE Carole	 NÈVE Michèle	 POULAIN Michel
 RASSET Florimond	 RÉGNIÉZ Alain	 TRZAN Jean-Marc

